

**AVISU CESEC 2023-02<sup>1</sup>**  
**AVIS CESEC 2023-02**

*Relatif aux*  
*Rilativu à*

**Orientations Budgétaires de la Collectivité de Corse 2023<sup>2</sup>**

***L'Orientazione Bugettarie di a Cullettività di Corsica 2023***

**Vu** le Code général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

**Vistu u Codice generale di e Cullettività Territoriale, in particolare i so articuli L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;**

**Vu** la lettre de saisine du 13 janvier 2023 par laquelle Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse demande l'avis du Conseil Economique Social, Environnemental et Culturel de Corse sur les **Orientations Budgétaires de la Collectivité de Corse 2023** ;

***Vistu a lettera di presentazione di u 13 di ghjinnaghju di u 2023 di u Sgiò Presidente di u Cunsigliu Esecutivu di Corsica chì dumanda l'avisu di u Cunsigliu Economicu, Sucial, di l'Ambiente e Culturale di Corsica rilativu à l'Orientazione Bugettarie di a Cullettività di Corsica 2023 ;***

Après avoir **entendu**, Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse accompagné de Madame Alexandra FOLACCI DGA, Directrice Générale Adjointe en charge de la Prospective, des Finances, des Affaires européennes ;

***À nant'à u raportu di Denis LUCIANI, per a cummissione « finances, seguitu è valutazione di e pulitiche publiche ».***

---

<sup>1</sup> Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Votants : 49

Abstention : 3 (JP. GODINAT ; R. MONDOLONI ; Ch. NOVELLA)

<sup>2</sup> Rapport 2023/E1/013

**Le Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse,  
Réuni en séance plénière le 24 janvier 2023, à Ajaccio  
Prononce l'avis suivant**

*U Cunsigliu Ecunomicu, Sucial, di l'Ambiente e Culturale di Corsica  
Adunitu in seduta pienaria u 24 di ghjinnaghju di u 2023, in Aiacciu  
Prununzia l'avisu chì seguita*

Le rapport sur les orientations budgétaires représente une étape récurrente mais stratégique dans le calendrier de la Collectivité de Corse.

L'article L. 4425-5 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit que « dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget, le président du conseil exécutif présente à l'Assemblée de Corse un rapport sur les orientations budgétaires de l'exercice, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail ».

Ce rapport sur les orientations budgétaires constitue le support du débat qui se tient devant l'Assemblée de Corse, en amont de l'adoption du budget primitif.

Le rapport d'orientations budgétaires 2023 s'organise en deux parties :

- La première est consacrée à la présentation de la trajectoire budgétaire, en l'intégrant dans une vision pluriannuelle, et en soulignant les contraintes structurelles issues de la structure budgétaire de la Collectivité de Corse et l'impérieuse nécessité de la faire évoluer, y compris dans le cadre d'un statut d'autonomie ;
- la deuxième présente de façon synthétique les grandes politiques publiques mises en œuvre par la Collectivité de Corse en 2023, dans une perspective là encore pluriannuelle et les priorités auxquelles il est proposé à l'Assemblée de Corse de souscrire.

**En premier lieu, le CESECC souligne la qualité des discussions et échanges qui se sont tenus avec M. le Président du Conseil Exécutif lors de la présentation de ce DOB en commission « finances, suivi, évaluation des politiques publiques », le temps consacré à la présentation très claire et pédagogique du document ainsi que la qualité du travail effectué par l'administration.**

Le CESECC se félicite :

- Des nouvelles orientations prises par ce DOB 2023 ; orientations qu'il conviendra de retrouver dans le Budget Primitif (BP) mais aussi sur le plan opérationnel ;

- De la volonté exprimée de la part de la Collectivité de Corse d'évoluer vers un changement de modèle économique ;
- De la prise en compte, dans les politiques publiques déclinées, des grands enjeux du quotidien des Corses.

**I/ Relativement à la partie I : « Le Cadre réglementaire et la trajectoire budgétaire 2023-2026 »**

Le CESECC, note que la Collectivité de Corse entend :

- Recentrer ses investissements sur ses choix stratégiques, en s'assurant d'un retour maximal de chaque euro public investi (définition d'objectifs, y compris contractualisés avec ses partenaires et politique renforcée d'évaluation) ;
- Contenir ses dépenses de fonctionnement, pour préserver ses ratios financiers à moyen et long terme ;
- Dégager des pistes d'optimisation : mutualisation, nettoyage des autorisations de programmes (AP) et des autorisations d'engagement (AE), innovations, élimination des doublons, recherches des marges de manœuvre, où qu'elles se trouvent ;
- Chercher et obtenir de nouvelles recettes (transfert de fiscalité, renforcement des programmations contractualisées avec l'Etat et l'Union Européenne, appel à l'épargne populaire).

LE CESECC entend :

- Le fait que la Collectivité de Corse doive opérer un changement de philosophie et qu'elle sera, compte tenu du contexte général, dans l'obligation de faire des choix stratégiques afin d'être en capacité de maintenir son niveau d'investissement actuel ;
- La volonté de la Collectivité de Corse, relativement à la maîtrise des dépenses de fonctionnement évoquée, de ne pas faire de la masse salariale une variable d'ajustement.

Concernant les agences et offices et l'OEHC en particulier, ce dernier, aujourd'hui en grande difficulté financière, est le seul EPIC susceptible de générer des recettes s'il avait une ingénierie efficiente et une véritable politique économique.

**II/ Relativement à la partie II : « Les politiques publiques de la Collectivité de Corse : une volonté renforcée d'opérationnalité au service d'une vision stratégique réaffirmée »**

Le CESECC soutient l'ambition de la collectivité dans sa volonté de changement de modèle économique et de paradigme ; ambition déclinée dans le Document d'Orientations Budgétaires.

Néanmoins, le CESECC apporte les réflexions et commentaires suivants :

**Sur la question environnementale :**

Le CESECC soutient que tout projet financé par la Collectivité de Corse ne devrait pas avoir d'impact négatif sur l'environnement et demande à la Collectivité de Corse de fixer des critères précis de sélection allant dans ce sens.

Le CESECC s'inquiète à nouveau concernant la préservation du patrimoine naturel de la Corse ; patrimoine naturel qui se trouve fortement impacté par un secteur du BTP toujours plus galopant, une artificialisation des sols toujours plus accrue ainsi que par l'absence de documents d'urbanisme au sein de nombreuses communes et de leur incompatibilité avec le PADDUC chez la plupart de celles qui en ont élaborés.

Le CESECC alerte la Collectivité de Corse :

- Sur la problématique des mouillages de bateaux de plaisance et sur l'impact qui en découle sur l'ensemble d'une biodiversité marine, qui ne se résume pas aux herbiers de posidonies, et sur le milieu marin proche du rivage et côtier ;
- Sur l'inadéquation des quotas, fixés à 2000 personnes par jour, concernant les îles LAVEZZI ; quotas dont le volume est bien trop important pour assurer une préservation optimale du site ;
- Sur les pressions et menaces qui peuvent être parfois subis par les citoyens qui alertent et saisissent les entités et/ou juridictions compétentes sur des problématiques environnementales constatées ;
- Sur la grande disparité constatée, au niveau de la gestion de sites naturels désormais confiée administrativement à la collectivité de Corse, quant à l'application vertueuse des politiques publiques ; de grandes différences persistent entre les déclarations d'intentions et la réalité du terrain.

Le CESECC rappelle que si à l'heure actuelle la tendance est de ne concevoir la préservation de l'environnement qu'au travers de la transition écologique, une stricte application des lois déjà existantes serait la meilleure manière de préserver l'environnement.

Le CESECC constate que le rapport soumis ne fait aucune mention du Comité Territorial de la Biodiversité qui est pourtant un outil important aux mains de la Collectivité de Corse.

Enfin, le CESECC souhaite à nouveau qu'une éco-conditionnalité soit présente dans tous les marchés publics et dispositifs émanant de la Collectivité de Corse.

#### Sur la question foncière :

Le CESECC s'étonne que la Commission d'Aménagement Foncier de la Corse, qui doit se mettre en place sous l'autorité de la Collectivité de Corse, ne soit pas évoquée dans le document présenté et qu'elle ne soit toujours pas active et efficiente.

#### Sur l'autonomie alimentaire :

Si le CESECC note avec satisfaction l'orientation stratégique visant à réduire les dépendances alimentaires et à reconquérir le marché intérieur, la corrélation entre ce principe et les déclinaisons opérationnelles envisagées peine néanmoins à ressortir du document ; cela devrait être amélioré et clarifié.

#### Sur l'urbanisme

Le CESECC apprécie que l'AUE envisage, dans le cadre du rapport des Corses à leur terre, maîtrise du foncier et lutte contre la spéculation, que la révision du PADDUC inclue le rétablissement de la carte des ESA et l'intégration des lois Elan et climat résilience. Il souhaite avoir des précisions sur la nature du projet de large étude cartographique du territoire insulaire menée pour recueillir des éléments de diagnostic relatifs à la destination des sols.

#### Sur le développement économique et infrastructurel :

Le CESECC rappelle le retard important que connaît la Corse en matière économique et structurelle et demande que l'accent soit mis sur ces piliers (réseaux routiers, secteurs des transports, de l'énergie, des déchets etc.) afin de permettre à la Corse de s'émanciper et de s'ouvrir sur l'international.

#### Sur les Corses de l'extérieur :

Le CESECC rappelle le vote de l'Assemblée de Corse de mars 2021 envisageant un tarif préférentiel pour les corses de l'extérieur dans le domaine de l'aérien et souligne, qu'à l'heure actuelle, ce dispositif n'est toujours pas effectif.

#### Sur la question de la langue et de la politique linguistique :

LE CESECC note avec satisfaction :

- La volonté exprimée par la Collectivité de Corse d'optimiser la politique culturelle ;
- Le soutien important de la Collectivité en faveur de la langue corse et sa volonté de le poursuivre et de l'intensifier dans les années à venir (enseignement immersif, bilinguisme, enseignement extensif et enseignement à l'extérieur de l'île).

**Concernant l'enseignement immersif « Scola Corsa », le CESECC souligne l'aide importante apportée par la Collectivité de Corse et s'en félicite.**

**Toutefois, le CESECC alerte sur le fait que le développement de cet enseignement est, à terme, condamné s'il n'y a pas de la part de l'Etat une avancée notable concernant la contractualisation des postes d'enseignants dans ce secteur.**

**Le CESECC en appelle donc à la Collectivité de Corse afin qu'elle pèse de tout son poids sur ce dossier fondamental pour l'avenir de notre langue.**

**Enfin, et toujours relativement à la politique linguistique le CESECC s'interroge sur la possibilité de mettre en place un système d'évaluation des actions subventionnées.**

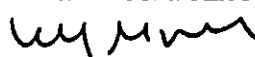
**Sur l'enseignement et la formation :**

**Le CESECC s'inquiète :**

**- De l'impact qu'auront, à court terme, l'augmentation du coût de l'énergie et de l'inflation sur les établissements scolaires et sur l'enseignement dispensé et demande à la Collectivité de Corse de prendre en compte cette augmentation des coûts dans sa dotation à destination des établissements ;**

**- De l'impact qu'aura l'augmentation du coût des denrées alimentaires pour les cantines et restaurants scolaires sur la qualité des repas servis et demande à la Collectivité de Corse de tenir compte de ces augmentations dans la dotation versée afin de maintenir, a minima, les niveaux de qualité et de tarification actuels.**

**Le CESECC de Corse prend acte du rapport relatif aux orientations budgétaires de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2023.**

**La Présidente,,  
  
Marie-Jeanne NICOLI**